

APPEL À COTISATION 2021

Chers collègues,

L'année 2020 est désormais derrière nous avec son triste cortège d'évènements dramatiques et épuisants qui ont dû être gérés par les commissaires de police durant une année qui restera marquée par la crise sans précédent de la COVID19.

Cette période particulièrement morose n'est malheureusement pas terminée et chacun mesure tous les jours la complexité à devoir traiter les problématiques toujours plus prégnantes de la gestion de la délinquance du quotidien dans un contexte sanitaire où chaque évènement, même des plus anodins, semble pouvoir prendre une ampleur insoupçonnée.

Durant cette année écoulée que nul n'aurait pu ni voulu imaginer, et alors que tous les policiers dans leur grande majorité se sont investis totalement dans leurs missions d'investigations, de maintien de l'ordre, de renseignement etc..., nos plus hautes autorités ont malheureusement souvent brillé par leur manque de soutien voire leurs propos inélégants et mêmes déplacés à l'endroit de ceux qui incarnent le dernier rempart républicain de notre nation.

La gestion à l'emporte pièce fondée sur une hyper réactivité à certains propos exagérés, décontextualisés et non vérifiés sur les réseaux sociaux a, semble-t-il, pris le pas sur la raison et le bon sens qui devraient pourtant présider à la gestion du pouvoir régalien en général et de la sécurité intérieure en particulier.

Au travers de cette gestion qui semble prioriser la communication plutôt que le fond, les membres du corps de conception et de direction de la police nationale n'ont pas été épargnés par nos autorités de tutelle. Ces dernières semblent plus à l'aise pour écarter, suspendre ou sanctionner des chefs de service sans prendre en compte les contraintes de leur gestion quotidienne ni les contestations permanentes dont les moindres de leurs décisions font l'objet en interne comme en externe. Le commissaire de police n'a plus le droit à l'erreur ni même à la mansuétude. La charge mentale n'en devient que plus pesante alors que dans le contexte de multiplication des objectifs souvent contradictoires, le commissaire de police n'aspire pourtant qu'à un peu de sérénité pour, comme tout un chacun, tenter de trouver un équilibre entre une vie privée réussie et une vie professionnelle épanouie.

Dans ce contexte harassant pour nos collègues qui continuent pourtant à servir inlassablement nos institutions pour le bien de tous nos concitoyens, **le syndicalisme des commissaires de police** en général et l'action menée par notre organisation en particulier, trouve très largement sa justification et sa raison d'être.

Si les besoins d'évolutions structurelles, juridiques et budgétaires feront l'objet de discussions durant le « Beauvau de la Sécurité » au sein duquel nous formulerons, comme à notre habitude, des propositions pragmatiques et ambitieuses, la défense des intérêts individuels des commissaires de police continuera de constituer notre objectif prioritaire durant les prochains mois de cette année 2021.

Pour continuer à mener ses actions et gagner en efficacité, le **SICP** essaie de se renouveler avec des forces jeunes et vives qui contribuent à insuffler de l'enthousiasme dans un univers syndical qui nécessite toujours plus d'engagement. Il continue également à exploiter son expertise fondée sur un savoir-faire de plus de 15 années et essaie de réaliser la synthèse entre **ferveur et connaissance technique des dossiers**.

Pour parvenir à atteindre ces objectifs plus que jamais indispensables à l'exercice apaisé d'un métier qui se complexifie et se durcit de jour en jour, le **Syndicat Indépendant des Commissaires de Police** a plus que jamais besoin de votre soutien tant moral que financier.

Notre action reste éminemment tributaire des cotisations que nos adhérents versent à notre organisation afin de permettre à notre structure de fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

C'est pourquoi nous avons besoin du renouvellement de votre soutien pour continuer à porter la voix de toutes celles et ceux qui partagent nos convictions et qui ont bien conscience de l'importance de l'action syndicale dans un paysage policier toujours plus troublé. Nous sollicitons donc, comme chaque année, vos contributions financières indispensables au maintien de notre action à votre service et au bénéfice de notre institution.

Vous pouvez accéder à notre [bulletin d'adhésion/renouvellement](#) directement en lien sur [notre site](#) et joint à ce message. Pour votre parfaite information, nous vous rappelons que le montant de la cotisation syndicale fait l'objet d'une réduction fiscale à hauteur des 2/3 de la somme versée (ex. Pour un CD, sur les 120 euros, 80 euros sont directement déduits de l'impôt dû).

Toujours engagés à vos côtés, nous comptons, chères et chers collègues, sur votre indéfectible soutien.

Vous pouvez régler votre cotisation :	Montant des cotisations (Déductible à 66% de l'impôt sur le revenu) :	
	<ul style="list-style-type: none"> • simplement en envoyant un <u>chèque libellé à l'ordre du SICP</u> • par virement (notre RIB vous sera transmis sur demande) • en ligne si telle est votre préférence (Par CB via PayPal depuis le site moyen de paiement sécurisé). 	Élève Commissaire :.....
	Commissaire stagiaire :.....	50€
	Commissaire de police :	100 €
	Commissaire divisionnaire :.....	120 €
	Commissaire général :.....	140 €
	Haut fonctionnaire de la PN :....	160€
	Retraité :.....	50 €

En vous remerciant de votre fidélité !

Amitiés syndicales.

Olivier, Jean-Paul, Mickaël et Matthieu

4, rue Blanche - 95230 Soisy-sous-Montmorency

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires